

Réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2019 à 20h00

Présents : Messieurs PECHO Jean, VALOIS Éric, LIEURE Patrice, LE CAM Philippe, VERCOUTERE Marc, METAIS Joël, MARION Thierry, Mademoiselle CONTY Rosemonde, Mesdames CORNET Roselyne, GUILLOT Isabelle.

Absent excusé : Monsieur D'HEYGERE Pascal donne pouvoir à Mr VALOIS Éric.

Approbation de la séance du 16 Octobre : La séance du 16 Octobre 2018 est approuvée à l'unanimité.

Compte administratif 2018 et compte de gestion du receveur municipal :

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2018. Les résultats sont conformes au compte de gestion du Receveur Municipal qui fait apparaître :

- Dépenses de fonctionnement:	187 622.42€
- Recettes de fonctionnement :	227 645.70€
- Résultat exercice 2018 :	40 023.28€
- Report n-1 :	434 025.58€
- Dépenses d'investissement :	52 946.14€
- Recettes d'investissement :	62 694.48€
- Résultat exercice 2018 :	9 748.34 €
- Report n-1 :	-10 046.00€
- Report n-1 :	5 887.24€
- Résultat de clôture exercice 2018 :	479 638.44€
- Reste à réaliser Recettes :	5 000.00€

Le Conseil Municipal décide de reprendre au 002 du budget 2019 la somme de +474 048.86€ et au 001 la somme de 5 589.58€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de compte administratif 2018 et le compte de gestion du receveur municipal.

Achat terrain JACQUEMIN (terrain situé haut du village Rue St Christophe :

Suite à une proposition de vente des propriétaires pour la somme de 2 000€00, Mr le Maire propose d'acquérir ce terrain en vue d'effectuer un pan coupé et aménager proprement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics avec la Communauté de Communes du Plateau Picard :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article 41 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dispose que « toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée, ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} octobre 2018 pour tous les acheteurs ».

En conséquence, les communes doivent disposer d'une plateforme de dématérialisation leur permettant de mettre les documents de la consultation à disposition des opérateurs économiques par voie électronique et de réceptionner par cette même voie les documents transmis par les candidats soumissionnaires.

La communauté de communes du Plateau Picard utilise déjà un profil acheteur qu'elle se propose de mettre à disposition de ses communes membres.

La plateforme de dématérialisation mise à disposition permettrait aux communes de :

- Mettre en ligne ses procédures (DCE et Avis) sur la salle des marchés achatpublic.com dans le respect du Code des Marchés Publics ;
- Réceptionner des offres électroniques des entreprises de façon sécurisée ;
- Bénéficier de l'hébergement et la maintenance corrective, évolutive et réglementaire ;
- Bénéficier de l'assistance et le support aux utilisateurs de 8h30 à 18h30 les jours ouvrés (tél/courriel/fax) ;
- Générer l'avis annuel (Art 133) ;
- Disposer d'un Module de publication pour génération puis envoi de l'avis vers l'ensemble des organismes de publication et en particulier au BOAMP et JOUE, sans ressaisie des informations ;

- Disposer d'un Module de questions/réponses qui permet d'informer simultanément tous les candidats de modifications ou précisions en cours de consultation ;
- Disposer d'un Module de correspondance sécurisée.

Chaque commune sera une entité indépendante, directement enregistrée auprès du gestionnaire de la plateforme.

Il est proposé que chaque commune signataire soit autorisée à mettre gratuitement sur la plateforme 2 procédures par an, sans distinction du type de procédures (MAPA ou procédures formalisées) ; les publications étant décomptées du quota annuel global de la communauté de communes. Au-delà de ces deux procédures, le coût serait de 50 € par procédure.

Par ailleurs, les communes auront à leur charge l'acquisition d'un certificat de déchiffrement, nécessaire au téléchargement des offres remises par les candidats sur la plate-forme (coût environ 90 € HT) et, les cas échéants, le coût de publication dans des journaux d'annonces légales pour les procédures au-delà de 90 000 € HT ou les appels d'offres est à la charge de la commune (BOAMP, JOUE...).

Chaque commune gèrera elle-même ses publications (rédaction des annonces, des pièces de marchés, mises en ligne, téléchargement des offres, information des candidats...). La communauté de communes pourra apporter un soutien technique, mais elle ne réalisera pas cette prestation.

Enfin, une formation à l'utilisation de la plateforme n'est pas obligatoire, mais peut être nécessaire, en fonction des prérequis de l'utilisateur. La formation habituelle est d'une journée et peut être assurée par la société achat public.com, à la charge de la commune. Néanmoins, pour limiter le coût individuel, la communauté de communes pourra organiser des sessions de formation mutualisée regroupant une dizaine de participants.

L'objet de la délibération est de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition de la plateforme dématérialisée de la communauté de communes du Plateau Picard.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-3 ;

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu sa délibération n°18C/08/15 du 29 novembre 2018 du conseil communautaire relative à la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics ;

Considérant que la commune membres de la communauté a besoin ponctuellement de pouvoir avoir recours à une plateforme de dématérialisation sans avoir un besoin suffisant justifiant un tel achat ;

Considérant l'intérêt financier pour la commune de bénéficier d'une mutualisation de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de la communauté de communes ;

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec la communauté de communes du Plateau Picard.

Vote des subventions :

Attribution des subventions

JUIN 1918 MEMOIRE DES CHARS	100.00€
ASSO ELUS DU QUARTIER	100.00€
SECOURS POPULAIRE	80.00€
CIRCUIT DE L'ARONDE	450.00€
COMITE DES FETES	250.00€
ASSOCIATION ST CHRISTOPHE	150.00€
RESTO DU CŒUR	100.00€

Règlement pour la location de la salle Associations et Grand Public (voir en fonction des saisons) :

Mr le Maire propose de revoir le règlement de la salle pour les locations demandées, celles-ci se feront obligatoirement avec un contrat et une attestation d'assurance responsabilité civile.

Pour ce qui concerne les associations du village :

1°) Manifestation à but non lucratif

a) 3 journées par an

b) ½ journée ou 4 heures maxi le mardi ou vendredi (selon la disponibilité de la salle)

2°) Manifestation à but lucratif

a) La journée tarif 30€

b) Assemblée décisionnelle ½ ou 4 heures maxi : 15€

Location destinée aux administrés :

a) ½ journée ou 4 heures maxi : 30€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Travaux annexes, plantation, et pose de la table de ping-pong :

Plantation à prévoir à l'entrée de la D73, combler de terre et prévoir des vivaces.

Pose de la table de ping-pong, devis demandé à la Ste LABBE pour l'exécution d'une plate-forme.

Prévoir illuminations de Noël au budget en remplacement de deux défectueuses.

Devis demandé pour la réfection du toit de l'église il y a des ardoises qui ont glissées au niveau du clocher.

Devis demandé pour le renouvellement du copieur et de l'informatique et acquisition d'un vidéo projecteur, un dossier de demande de subvention va être effectué auprès de Mr DASSAULT et PACCAUD.

Questions diverses : Amicale d'Estrées Saint Denis 8 Mai et 11 Novembre, Sono 13 Juillet :

Point pour mutuelle municipale :

L'amicale d'Estrées St Denis est retenue pour les manifestations du 8 Mai et 11 Novembre, la sono Rudy également pour le 13 juillet, la location des structures gonflables est en cours.

Mr VALOIS Éric propose une ébauche pour un début de réflexion sur la possibilité de se regrouper pour obtenir des prix compétitifs pour une mutuelle communale, des propositions sont à l'étude.

Séance levée à 22h45.